



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 69800

### Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la scolarisation dans le Pas-de-Calais des enfants autistes et plus particulièrement des jeunes enfants atteints d'une forme légère de ce handicap. Ces enfants ne peuvent intégrer un établissement spécialisé mais ne jouissent pas pour autant de l'autonomie propre à leur permettre de suivre une scolarité ordinaire. Pourtant, l'accès à l'école permet à l'enfant déficient de côtoyer d'autres enfants du même âge non handicapés, afin qu'il se socialise comme les autres et devienne autonome. Ces enfants légèrement handicapés nécessitent une attention particulière que ne peut pas toujours assurer le personnel enseignant. A cet égard la présence d'auxiliaires d'intégration scolaire dans les écoles maternelles et primaires constitue un atout important pour ces enfants qui bénéficient d'une aide matérielle et éducative adaptée à leurs besoins. Or, les enfants autistes ne peuvent à ce jour être intégrés en milieu scolaire du fait de l'absence de ces auxiliaires d'intégration dans le département du Pas-de-Calais. Il lui demande en conséquence si la création de postes d'auxiliaires d'intégration scolaire est prévue dans le département du Pas-de-Calais afin de pallier les carences en matière d'accueil des enfants handicapés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69800

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6872